



BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

Monitoring des médias nationaux

Rapport - synthèse du troisième trimestre 2013

Dans le cadre de ses missions, le Conseil supérieur de la communication procède régulièrement à l'observation du contenu des médias fonctionnant sur le territoire national. Cette observation permet à l'instance de régulation de la communication de faire l'état du pluralisme et de l'équilibre de l'information d'une part et de veiller au respect par les médias des textes réglementaires régissant le secteur des médias d'autre part. Le présent rapport constitue la synthèse du rapport général d'observation effectuée au cours du troisième trimestre 2013. La méthodologie et les données statistiques des résultats sont contenues dans le rapport général publié sur le site internet de l'institution : www.csc.bf

I- De la mise en œuvre du principe du pluralisme et de l'équilibre de l'information

I.1 Dans les médias audiovisuels publics

Au cours du troisième trimestre, les médias observés au niveau de l'audiovisuel public sont : la *RTB / Télé*, la *RTB/ Radio*, la *RTB2 /Télé* et la *RTB2/Radio*.

I.1.1 A la RTB/Radio

Les partis politiques ont réalisé dans ce média un volume cumulé de 01h47'45" soit 06,04% du TA global. Ce volume horaire est largement occupé par le CDP qui totalise un TA de 01h 24' 28" de TA. Il est suivi du CNPB, du CFOB du RDEB et de l'AMP. S'agissant des autres acteurs politiques, le Gouvernement vient largement en tête avec 19 h 16' 44" de TA, soit 65,03%. Il est suivi de la Présidence du Faso, la Société civile, les Autres institutions et l'Assemblée nationale.

I.1.2 A la RTB/Télé

Le volume horaire global consacré à l'actualité politique à la RTB / Télé est de 40 heures 10' 22" de TA et 13 heures 02' 45" de TP. Ce volume horaire reste également occupé en grande partie par le Gouvernement avec 27 heures 18' 50" soit 67,99% et un TP de 08 heures 39' 17" soit 66,36%. Il est suivi respectivement par la Présidence du Faso, la Société civile, les autres institutions. Les partis politiques les plus médiatisés sont respectivement l'UFC, le CDP et l'UPC.

I.1.3 A la RTB2/Radio et Télé

Les données statistiques recueillies dans ce média place à nouveau au premier rang de l'occupation de l'antenne, le Gouvernement avec 09h43'57" de TA, soit 75,91% de TA. Cet acteur est suivi par les Partis politiques, les autres institutions, la Société civile et la Présidence du Faso. Cette tendance a été observée également au niveau de la RTB2/télé. Dans ce média, le gouvernement a obtenu 03h19'19" de TA, soit 66'69% du TA.

I.2 Du pluralisme et de l'équilibre de l'information dans les médias audiovisuels privés

L'observation du pluralisme et de l'équilibre de l'information au niveau de l'audiovisuel privé a concerné la chaîne de télévision *BF1*, la radio *Liberté de Parler et de Communiquer* (LPC), *Savane FM/Bobo*, les radios *Munyu* et *Tériya* (de Banfora), *Salaki*, et *Fréquence Espoir* (de Dédougou).

Le volume horaire global de TA consacré à l'information socio-politique au niveau de la chaîne « BF1 » est de 27h 21'43". Les données statistiques placent le Gouvernement en avant plan avec 13 heures 01' 41", soit 47,87% du TA global. Il est suivi respectivement par la Société civil et la Présidence du Faso. Quant aux partis politique, le CDP est en tête avec 01 h 50' 47" de TA. On constate ainsi que le parti au pouvoir a ravi la vedette à l'Opposition dans l'ensemble.

Sur la radio *LPC* tous les cinq acteurs ciblés ont obtenu des TA. Le Gouvernement vient en tête avec 39,55% de TA, suivi par les Partis politiques qui ont obtenu 31,49% de TA.

Au niveau de *Savane FM*, la Présidence du Faso et les autres institutions n'ont pas obtenu de TA. Le Gouvernement a occupé 40,26% de TA suivi des partis politiques et de la société civile avec respectivement 34,30 % et 25,44% de TA.

Dans les radios *Salaki* et *Fréquence espoir* le Gouvernement obtient plus de 73 % de TA sur la radio *Salaki*, et plus de 97% de TA sur la radio *Fréquence Espoir*. Il y a donc un déséquilibre au profit du Gouvernement. Les partis politiques n'ont pas obtenu de TA sur ces deux radios.

Les radios « *Munyu* » et « *Tériya* » totalisent 04 heures 18 minutes et 47 secondes de TA et 30 minutes 07 secondes de TP. En termes d'occupation de l'espace médiatique, la Société civile vient en tête avec plus de 50% du TA global dans les deux radios. Elle est suivie par le Gouvernement qui a obtenu 42,39% de TA à radio *Munyu* et 36,85% de TA à radio *Tériya*.

I.3 Du pluralisme et de l'équilibre de l'information dans la presse écrite

Le monitoring des journaux a concerné aussi bien les quotidiens (05), les hebdomadaires (06), que les autres périodiques (5) soit 16 titres.

I.3.1 Les quotidiens

Les quotidiens ont consacré 94 pages et $\frac{1}{4}$ et 209 illustrations au profit de 17 partis politiques. Le classement des trois premiers journaux qui ont fait écho des activités du plus grand nombre d'acteurs politiques est le suivant :

- 1^{er} : *Le Pays* avec une couverture des activités de 17 partis ou formations politiques à travers 24 et $\frac{1}{2}$ pages écrites pour 49 images ;
- 2^{ème} : *Le Soir* avec 12 partis ou formations politiques qui ont bénéficié dans ses colonnes de 25 et $\frac{1}{2}$ pages écrites avec 41 illustrations ;
- 3^{ème} : *L'Observateur Paalga* avec 10 partis politiques pour 18 pages écrites et 36 images.

Le classement des cinq acteurs politiques ayant obtenu le plus grand nombre de page dans chaque organe se présente comme suit :

- Le Pays : CDP, CFOP, PDS/Metba, ODT et ADF/RDA ;
- Le Soir : CFOP, CDP, PDS/Metba, PAREN, UNDD, UNIR/PS ;
- L'Observateur Paalga : CDP, UNIR/PS, PDS/Metba, ADF/RDA, CNPB.

I.3.2 Les hebdomadaires

La couverture des activités des partis politiques a occupé 20 pages rédactionnelles et 1/2 et 52 images pour 8 acteurs. Concernant les pages octroyées aux partis ou formations politiques, le CDP se positionne à la première place avec 4 et 1/2 pages écrites et 16 illustrations dans *L'Opinion* ; 4 et 1/2 pages écrites, 12 images dans *L'hebdo du Burkina*. Le parti au pouvoir (CDP) est suivi du CFOP qui a bénéficié de 02 pages écrites et 08 illustrations, dans *L'Opinion* et de 01 page écrite et 02 images, dans *L'Indépendant*. L'UPC a obtenu 01 page écrite et 02 images dans *Bendré*. Viennent ensuite le RDEBF avec 01 page écrite et 01 image, dans l'Hebdo, l'UNIR/PS avec 1/2 page et 02 images dans *L'Opinion* et *le Faso Autrement* avec 1/2 page et 01 image dans *L'Indépendant*.

I.3.3 Les autres périodiques

L'Evènement et *Le Reporter* ont consacré 03 pages écrites et 02 images aux activités des partis politiques. *L'Evènement* a le plus couvert l'actualité politique, en s'ouvrant à 02 acteurs alors que le Reporter s'est intéressé à un seul. Dans ces deux organes, le PDS/METBA a engrangé le plus grand nombre de pages, à savoir 3/4 de pages contre 1/4 pour le PUND.

Le Patriote, *le Messager*, *l'Intégration* et *Libération* ont ouvert leurs colonnes à quatre (04) partis politiques, à savoir le CDP, l'UPC, l'ADF/RDA et le MOPA à travers 13 pages 1/30 et 19 illustrations. *Le Patriote* totalise trois pages et 5/6, et le CDP occupe dans ce journal plus de 76% des colonnes accordées à l'information politique. *Le Messager* a accordé 02 pages et 2/3 entièrement consacrées au CDP. *L'Intégration* n'a consacré qu'une (01) page 11/30 avec 73% d'occupation par l'UPC sur les trois partis ayant bénéficié d'espace rédactionnel. *Libération* a ouvert ses colonnes au CDP, à l'UPC et à l'ADF/RDA. L'UPC occupe à lui seul 71,42% des pages

II- Point sur les manquements à la loi et à la déontologie journalistique

1- Etat des manquements au niveau de l'audiovisuel

Les manquements relevés au niveau de l'audiovisuel sont relatifs à la publicité sur les produits de la pharmacopée traditionnelle, l'atteinte à la dignité de la femme, l'atteinte aux bonnes mœurs, la violation du principe de tolérance religieuse, l'incitation à la violence et l'injure. Ces

manquements ont été constatés dans les programmes des médias ci-après : *RTB/Radio RTB/Télé, TVZ/Africa, SMTV, Radio Horizon FM*.

a) Publicité sur les produits de la pharmacopée traditionnelle

Ce manquement a été relevé sur les ondes de La *RTB/Radio* à travers la diffusion les 28, 29 et 30 juillet 2013 d'une publicité faisant l'état des prestations d'un tradipraticien du nom de « maître des âmes ». Le CSC a invité la *RTB/Radio* à cesser la diffusion de cette publicité.

b) Injures et incitation à la violence

Ces dérives ont été constatés dans la diffusion de l'émission interactive « ça va ça ne va pas » par la *Radio Horizon FM*. Pour un meilleur encadrement de l'émission, le CSC a, dans une démarche pédagogique, entrepris des échanges avec les responsables de la radio en vue d'améliorer l'animation de ladite émission.

Le CSC a en outre relevé des propos de nature à inciter à la violence sur « Radio Pulsar » à travers la diffusion d'une émission de débat sur la situation des étudiants le 13 août 2013. Il a invité les responsables de la radio à plus de professionnalisme.

c) Atteinte aux mœurs

Le CSC a constaté que les chaînes de télévision « *TVZ Africa* » et « *SMTV* » diffusaient des messages en bande défilante relatifs, d'une part, à des dédicaces et, d'autre part, à des déclarations d'amitié avec des contacts téléphoniques à l'appui. Certains messages étaient non seulement indécents ou immoraux mais aussi de nature à exposer le public jeune. En plus certains messages publiés ne respectaient pas les règles de grammaire et d'orthographe.

Le CSC a invité lesdits médias à s'abstenir de publier les contacts téléphoniques des personnes et à veiller à la protection du public jeune ainsi qu'au respect par les téléspectateurs des règles de grammaire et d'orthographe.

d) Atteinte à la dignité de la femme

L'atteinte à la dignité de la femme a été relevée dans la diffusion par la *RTB/Télé* de la publicité portant sur l'extrait du film intitulé « *Je veux ta femme* ». Ladite publicité faisait état d'une proposition jugée indécente qui consistait pour un homme dit « riche » à demander la femme d'un autre dit « pauvre » pour une nuit en contrepartie d'une forte somme d'argent. Le CSC a jugé que cette mise en scène était indécente et porte atteinte à la dignité de la femme en ce qu'elle présente la femme comme une marchandise. Pour ce faire, le CSC a suspendu la diffusion de cette publicité sur la *RTB/Télé* tout en laissant la latitude à l'annonceur de modifier l'extrait du film tel que présenté en vue d'en extraire les parties objet de l'incrimination.

e) Atteinte au principe de la tolérance religieuse

La Télévision *SMTV* a diffusé le 18 juillet 2013, une émission de prêche intitulée « **the signs** » ou « la vérité sur l'islam ». Le contenu de ce film porte atteinte aux textes en vigueur sur la tolérance religieuse. L'émission incriminée faisait une comparaison entre le christianisme et l'islam en jetant un discrédit sur le premier cité. Le CSC a rappelé le média à l'ordre en l'invitant à veiller au respect des convictions religieuses pour la cohésion sociale.

2- Etat des manquements au niveau de la presse écrite

Les manquements relevés dans la presse écrite portent essentiellement sur : *les propos à caractère diffamatoire, les injures, la publication d'images choquantes, le non respect de la mémoire des morts, l'incitation à violence*. Ces dérapages ont été relevés dans *Le Pays, Lefaso.net, Le Courrier Confidentiel et L'Observateur Paalga*.

a- Publication d'image choquante

Dans le journal *Le Pays* N° 5393 du 04 juillet 2013, un article montrant, la photo en couleur d'une personne victime d'incendie avec des plaies ouvertes a été publié à la page 2, titré : « TGI DE OUAGADOUGOU. Il tente de s'immoler pour une histoire de parcelle ». Cette publication constitue une atteinte aux dispositions législatives relatives à la protection de la personne humaine contre les violences résultant de l'activité du secteur de la communication.

b- injure et propos à caractère diffamatoire

Ces dérapages ont été observés dans le forum des internautes du site « Lefaso.net » suite à la publication le 22 juillet 2013 de l'article intitulé : « Gouvernement TIAO : Luc ne lâche pas son Alain... ». Il en est de même du forum de *L'Observateur Paalga*, après publication de l'interview accordée à Monsieur BAMBA Alex Souleymane.

c- Atteinte au principe de tolérance religieuse

Ce manquement a été constaté dans le bimensuel *L'Événement N° 264 du 25 septembre 2013*, dans un article sous le titre : « Sénat : combien coûte un musulman ? ». L'article traite des controverses nées au sein des communautés religieuses, suite à leur avis de participer ou non au Sénat. Le titre de *l'article* est de nature à attiser le feu qui couvait entre les différentes tendances qui avaient cours au sein de la communauté musulmane, à propos du Sénat et contient un dénigrement à l'encontre des musulmans.

d- violation du respect dû aux morts

Cette faute a été relevée dans le numéro 42 du 10 septembre 2013, du bimensuel *Courrier Confidentiel* qui a publié à sa page 11, un article illustré une photo du défunt fils du Président Faso en guise de révélation. Cette fausse manœuvre du journal a choquée l'opinion publique, dans toutes ses composantes. Le CSC a mis en demeure le journal après une audition du directeur de publication qui a reconnu son dérapage.

Conclusion

L'observation des médias au cours du troisième trimestre a permis de s'imprégner du fonctionnement de plusieurs organes de presse en termes de pluralisme et de l'équilibre de l'information ainsi que du respect de la loi et des règles d'éthique et de déontologie journalistique. En effet, la contribution des représentants provinciaux a permis de diversifier davantage la liste des médias observés. En ce qui concerne le pluralisme et l'équilibre de l'information, on constate comme d'habitude que les médias accordent plus d'intérêt aux activités gouvernementales. Les activités des partis politiques ont connu un ralentissement au cours de ce 3^{ème} trimestre si bien que le pluralisme de l'information politique a été peu respecté.

Pour ce qui est des manquements, on note outre les infractions couramment constatées dans la presse (injure, diffamation, publicité sur les produits pharmaceutiques et de la pharmacopée traditionnelle) une montée de l'intolérance au plan religieux et des appels à la violence.

Ouagadougou, le 04 décembre 2013

Bureau de Presse et de la Communication